

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 4

L'an deux mille dix-huit, le 17 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 03/05/2018

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, C. DODARD, S. LECORDIER, T. JOSSOMME, S. HEBERT, G. COLIN, J. BERHAULT, D. MAULAVE, O. AMEDEE, S. HEBERT, G. CHANCEREL

Absents : M. FOUCAULT, L. RENAULT, B. BAUDIN, P. BOISSEL

Secrétaire de séance : G. CHANCEREL

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la séance du 29/03/2018
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien
- Autorisation d'accepter dons et libéralités reçues
- Modification de statuts Territoire d'Energie
- Questions diverses

SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 29 mars 2018. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose des points supplémentaires portant sur l'attribution d'un logement communal et la vente d'un logement communal.

18/20 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN

Mr le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner pour une maison sise « 2 Rue de la Joie », cadastrée AB35 et AB36P. Ce bien étant soumis au droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter ce bien et laisse la vente se faire librement.

18/21– AUTORISATION D'ACCEPTER LES DONS ET LIBERALITES RECUES

Suite à la réception d'un don en mairie, le maire demande aux membres du conseil leur accord pour accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que par délégation, le maire est chargé, pour la durée de son mandat, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (article L.2122-22.9e du code général des collectivités territoriales).

18/22– TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE : MODIFICATION DES STATUTS

Le maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie, comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte nécessite une révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le syndicat de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le président de TE53 a notifié la modification des statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de la notification, pour délibérer.

Monsieur le maire procède à la lecture des nouveaux statuts du syndicat adoptés par le comité syndical de TE53.

Après cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de TE53.

18/23– ATTRIBUTION DE LOGEMENT

Mr le Maire annonce qu'il a reçu une candidature pour le logement sis 6 Impasse de la forge et présente la candidate aux membres du conseil. Le logement est attribuée à Melle CAILLERE Estelle, à compter du 1^{er} juin 2018, au loyer mensuel de 320€.

18/24– VENTE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Suite à la demande du locataire, le conseil municipal décide d'accepter la vente du logement sis 13 Rue Jacques Hamard, pour le prix de 42 000€ nets vendeur, frais à la charge de l'acquéreur.

L'étude de Mr GUERIN à Fougerolles du Plessis est chargé de rédiger l'acte, Mr le Maire de signer tous documents à intervenir.

-QUESTIONS DIVERSES

- un aménagement des allées du cimetière est à l'étude, en sable stabilisé ou en enrobé. Des devis sont à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

18/20 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN

18/21 – AUTORISATION D'ACCEPTER LES DONS ET LIBERALITES RECUES

18/22 – TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE : MODIFICATION DES STATUTS

18/23 – ATTRIBUTION DE LOGEMENT

18/24 – VENTE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

-QUESTIONS DIVERSES

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mr Philippe BOISSEL, 1 ^{er} Adjoint	/
Mme Ghislaine COLIN, 2 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Olivier AMEEDÉ	
Mme Josiane BERHAULT	
Mme DODARD Christelle	
Mr Jean-François PELÉ	
Mme Sylvie LECORDIER	
Mr Benoît BAUDIN	/
Mme Sabine HEBERT	
Mr Michel FOUCAULT	/
Mr Dominique MAULAVE	
Mr Laurent RENAULT	/
Mr Georges CHANCEREL	